

Le 24 janvier 2020 à 19 h 00 à la Mairie

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gournay, sous la présidence de Madame le Maire, Annie CHARBONNIER.

présents :

Philippe BAZIN, Christian MONTINTIN, Bertrand SACHET, Pascal CHARTIER, Aurélien PIGOIS, Francis CHAUMETTE, Solange DURIS, Fabrice LARUE, Christian BEAU.

Absente-excusee : Valérie BALLEREAU..

Pouvoir : Mme DURIS Solange donne pouvoir à M SACHET Bertrand

M BEAU Christian donne pouvoir à M BAZIN Philippe

Secrétaire de séance : CHARTIER Pascal

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ■ **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est approuvé, par l'ensemble du conseil municipal.

#### **Délibération :2020-01**

#### **Objet : Choix des entreprises suite à l'appel d'offre concernant le réaménagement de la mairie et la réhabilitation du logement attenant**

Madame le Maire informe que la commission d'appel d'offre concernant les travaux de réaménagement de la mairie et réhabilitation du logement attenant s'est réunie le jeudi 16 janvier à 18 h à la mairie.

Après analyse et présentation du rapport définitif des offres par le maître d'œuvre, Madame Carole PICAUD,

Madame le Maire présente les entreprises retenues :

Lots	Désignation	Entreprise	Offre H.T
1	GROS ŒUVRE/DÉMOLITION	PERREIRA-LAMY	19 534.80
2	RAVALEMENT	PEREIRA-LAMY	30 267.72
3	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM ET MÉTALLIQUES	A.F.D.	61 533.07
4	PLÂTRERIE ISOLATION BLOC PORTE INTÉRIEURS	BERRY CONCEPT	32 682.39
5	ÉLECTRICITÉ/VMC/CHAUFFAGE	ACR	15 577.70
6	PLOMBERIE/SANITAIRE/ECS/CHAUFFAGE GAZ	JEAUMOT	18 141.76
7	CARRELAGE/FAÏENCE	DAUNY	12 992.42
8	PEINTURES	JL RICHARD	12 203.60
9	STORES INTÉRIEURS	EMYS SODICLAIR	4 503.75

***Le montant global H.T. des travaux est de 207 437.21 €***

Madame le Maire ne prend pas part au vote pour éviter tout conflit d'intérêt sur les lots 4 et 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les entreprises du tableau ci-dessus.

Une demande de subvention auprès de la Direction des Équipements des Territoires Ruraux va ainsi se finaliser, les montants définitifs des travaux de tous les intervenants étant calculés.

Ci-joint le tableau dans sa globalité :

**Commune de GOURNAY**

REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET REHABILITATION DU LOGEMENT ATTENDANT

RECAPITULATIF GLOBAL DES MONTANTS EN € HT

LOT	Nom de l'entreprise	MONTANT HT	MONTANT HT
<b>LOT N° 1</b>			
Grds-ouvrés	PEREIRA- LAMY	19 534,80 €	
<b>LOT N° 2</b>			
Ravalement	PEREIRA- LAMY	30 267,72 €	
<b>LOT N° 3</b>			
Menuiseries extérieures et intérieures	AFD	61 533,07 €	
<b>LOT N° 4</b>			
Plafonds/ Isolation	BERRY CONCEPT	32 682,39 €	
<b>LOT N° 5</b>			
Electricité	ACR	15 577,70 €	
<b>LOT N° 6</b>			
Plomberie/ Sanitaires/ Chauffage	JEALMOT	18 741,76 €	
<b>LOT N° 7</b>			
Carréage/ Faïence	DAURNY	12 592,42 €	
<b>LOT N° 8</b>			
Peinture	JL RICHARD	12 203,60 €	
<b>LOT N° 9</b>			
Stores Intérieurs	EMYS SOCICLAIR	4 503,75 €	
<b>MONTANT GLOBAL HT DES TRAVAUX</b>			<b>207 437,21 €</b>
HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE	SPPE Maitrise d'OEUVRE Carole PICAUD		19 800,00 €
HONORAIRES BUREAU DE CONTRÔLE	SOCOTEC		2 700,00 €
HONORAIRES COORDINATION SPS	SOCOTEC		1 650,00 €
HONORAIRES DIAGNOSTICS	AB Diagnostica		420,83 €
<b>FORFAIT PLATEFORME / PRESSE</b>			<b>1 000,00 €</b>
<b>MONTANT GLOBAL HT</b>			<b>233 008,04 €</b>

*Le montant global total des travaux H.T. est de 233 008.04 €*

D'autres demandes de subvention s'en suivront auprès du Département , du Fonds du Patrimoine, et d'"un logement, une commune".

## **Délibération :2020-02**

### **Modification des statuts de la C.D.C. du Val de Bouzanne**

Pour faire suite à la réunion du Conseil Communautaire du 15 octobre 2019 au cours de laquelle la modification des statuts a été approuvée, la C.D.C. nous demande de nous prononcer en acceptant ou en refusant la modification des statuts comportant l'ajout d'une compétence :

Modification des statuts :

- Action sociale compétence ajoutée : accueil de loisirs sans hébergement des mercredis à Mers-sur-Indre et Neuvy saint Sepulcre pour en conserver l'organisation.
- Modification de composition du conseil communautaire en date du 13 novembre 2018 par l'ajout d'un 4<sup>ème</sup> délégué pour la commune de Cluis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts qui seront annexés à cette décision.

## **Délibération :2020-03**

### **Peupliers**

Madame le Maire informe que de nombreux peupliers de la commune sont morts et dangereux par leur chute.

Monsieur BAZIN a pris contact avec une entreprise de Saulzais-le-Potier (18) qui s'est déplacée et qui nous propose le rachat de ces peupliers avec un descriptif détaillé de leur devenir.

Le conseil municipal, conscient du danger de ces arbres, accepte à l'unanimité la proposition de rachat de l'entreprise WILLWOOD de Saulzais-le-Potier (18).

### **▪ Questions diverses et informations :**

- Lecture du courrier de Maître Poulain, concernant cette tentative d'expulsion, vouée à l'échec, envers les locataires du restaurant de l'Auzon le 07 janvier 2020.
- A la demande de Monsieur Bernardeau, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux et la mise en circulation, à partir d'août 2019 du chemin de contournement de la SEG se sont terminés, permettant ainsi une circulation libre autour de l'enceinte de l'exploitation.
- Point sur la création d'un poste d'accompagnant lors du trajet de ramassage scolaire sur le circuit 043.2.:  
Une réunion entre les maires de Neuvy Saint Sepulcre, de Buxières d'Aillac et de Gournay a eu lieu en mairie de Buxières d'Aillac le samedi 14 décembre 2019.  
Ces trois communes ont des élèves de maternelle et primaire qui empruntent ce transport scolaire.  
Il a été décidé la création de ce poste d'accompagnant à l'aller et au retour du trajet. La mairie de Neuvy Saint Sepulcre ayant déjà sollicitée l'association Pégase qui met à

disposition du personnel compétent, Monsieur Gautron Maire de Neuvy Saint Sepulcre se charge de les contacter afin de valider cette création de poste, ainsi que la Trésorière Principale.

La rémunération s'effectuera au prorata du nombre d'élèves transportés de chaque commune, et sera imputée au budget principal de celle-ci.

- Demande d'aide de deux familles pour des voyages scolaires à l'étranger : il va être proposé au C.C.A.S. de délibérer sur l'octroi d'une aide à hauteur de 30% du reste à charge des familles, pour les voyages organisés par les collèges et les lycées.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures et 00 minutes.  
Prochaine réunion du Conseil Municipal le 28 février 2020**